



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 90-257

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le mardi 3 septembre 2024 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant le lot 6 609 541, rue de la Grand-rue.

Cette demande vise à faire autoriser la création d'un lot non desservi par un chemin, en considérant que selon l'article 3.8 du *Règlement de lotissement* n° 90-257 de la Municipalité, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le lot résultant de cette opération doit être desservi par un chemin.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 3 septembre 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 8 août 2024.

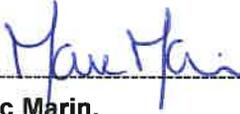
Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier